

intégrante des traités et c'est un droit pour tous les pays en développement et les PMA.

Les Etats-Unis ont mené un charge contre l'appartenance à l'OMC d'économie de répondant pas aux critères de comportement du marché.

Les moratoires sur la taxation des transmissions électroniques et les actions en « non-violation » dans le cadre de l'accord ADPIC ont été prolongés jusqu'à la douzième conférence ministérielle, en contrepartie d'un engagement des membres à réaliser un programme de travail intense durant le premier semestre 2020, afin d'en mieux saisir les implications.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

4 au 6 décembre 2019 : Réunion du groupe de négociation aides à la pêche

Il s'agissait de la première réunion organisée sous l'égide du **nouveau président**, l'ambassadeur de Colombie Santiago Wills.

Concernant la **pêche illégale non déclarée non réglementée (INN)** se posent des questions sur le rôle des différentes entités impliquées dans la détermination des listes de navires pratiquant de la pêche INN (Etat côtier, Etat du pavillon, Etat accordant les aides, Etat du port et Etat côtier) et l'équilibre nécessaire entre le respect des accords internationaux (convention des Nations-Unies du droit de la mer...), l'absence d'interférence avec le droit des Etats à fixer les méthodes de détermination des listes INN et la nécessité de procédures juste et transparentes. Concernant la **surcapacité / surpêche**, se sont à nouveau opposés les partisans de la proposition européenne (interdiction des aides associée à une **boîte verte d'aides autorisées**) et celle des Etats-Unis / Australie avec un plafonnement des aides sans boîte verte. Sur ce point la Commission a indiqué aux Etats membres de l'UE qu'elle poursuivait la **promotion de sa proposition** auprès des autres membres et espérait y **rallier de nouveaux membres**. Concernant la portée de l'accord, la grande majorité des membres semble s'accorder à limiter l'accord à la capture d'espèces sauvages en mer (exclusion de l'aquaculture notamment). L'inclusion dans les négociations des **aides non spécifiques aux carburants** a été de nouveau soulevée par l'Inde et l'Union Européenne y a de nouveau souligné son opposition. Elle devrait notamment entreprendre des échanges bilatéraux avec les membres disposant de programmes similaires pour renforcer sa position de négociation. Concernant le **traitement spécial et différencié** les oppositions restent tranchées entre les Etats-Unis qui refusent un TSD large et systématique étant donné le poids des pays en développement dans la pêche mondiale alors que la plupart des PED/PMA maintiennent leur demande d'un TSD large (périodes de transition, exonération de la pêche artisanale, aides aux communautés côtières...).

Les membres ont confirmé l'objectif de **conclure ces négociations à la prochaine réunion ministérielle**. Ils ont également accepté le **programme de travail proposé par le président pour 2020** : organisation de 6 groupes de réunions d'ici mai avec réunions des chefs de délégation en tant que de besoin. Il envisage également une réunion à haut niveau (capitales) en avril.

A également été discutée une proposition européenne sur le rôle de l'Etat du port dans la détermination des listes de pêche INN. Elle a suscité des interrogations de nombreux membres concernant le respect des accords internationaux régissant la pêche.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

3 décembre 2019 : Réunion spéciale de l'Organe de règlement des différends

Lors de la réunion de l'Organe de règlement des différends (ORD) du 22 novembre 2019, le président avait suspendu la séance sur le point de l'ordre du jour relatif au traitement des affaires actuellement pendantes devant l'Organe d'appel. Cette suspension devait permettre de poursuivre les consultations avec les Membres afin d'examiner la façon dont ces appels pourraient être traités à compter du 11 décembre 2019, date à laquelle le mandat de deux des trois derniers membres de l'Organe d'appel aura expiré. Ces consultations n'ont cependant pas abouti, car les Etats-Unis se sont opposés à la solution proposée pour finaliser les

affaires dont l'audience n'a pas encore eu lieu (application de la règle 15 selon laquelle les membres de l'Organe d'appel dont le mandat a expiré achèvent l'examen des affaires qui leur ont été attribuées avant la fin de leur mandat). L'ORD s'est donc réuni, en la présence inhabituelle du Directeur général de l'OMC, pour prendre note de cette absence de consensus entre les Membres.

Seules les affaires dont l'audience a déjà eu lieu seront achevées en appel à savoir l'affaire opposant la Russie à l'Ukraine au sujet du matériel ferroviaire (DS499), celle opposant les Etats-Unis au Canada à propos du papier supercalendré (DS505) et l'affaire du paquet neutre opposant l'Australie à la République dominicaine et au Honduras (DS435 et 441). Les autres affaires frappées d'appel – 10 à ce jour, y compris celui formé par l'UE à l'encontre du rapport rendu dans le cadre de la seconde procédure de mise en conformité dans l'affaire Airbus – seront suspendues *sine die*.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Initiatives post Buenos Aires (JSI):

16 décembre 2019 : Réunion de bilan de l'initiative conjointe sur le commerce électronique

Après une brève présentation de ce que les membres retiennent de leurs consultations, ils ont exposé le calendrier des travaux pour le 1^{er} semestre. Ils ont exprimé un soutien et engagement fort pour cette négociation : de 76 membres en janvier 2018, le groupe en compte désormais 82, soit la moitié de l'ensemble. Une quinzaine d'entre eux (dont l'UE et la Chine) a pris la parole pour reconnaître le travail accompli et soutenir la présidente pour le programme de travail proposé. Le calendrier sera sensiblement le même que cette année : 3 sessions de négociations de 4 jours chacune (du mardi au vendredi), puis une réunion de préparation pour la 12^{ème} Conférence ministérielle, le 20 mai. La première réunion se tiendra du **11 au 14 février prochain**. Les membres sont toujours invités à transmettre des propositions de textes pendant cette période.

Un petit déjeuner à l'invitation des ministres Australien, Singapourien et Japonais se tiendra à Davos juste avant la mini-ministérielle organisée par la Suisse. Aucune déclaration officielle n'est envisagée à ce stade. Il s'agira de faire un point d'étape plus politique et d'obtenir une orientation pour la préparation de la CM12. Comme elle s'y était engagée dans les discussions la Côte d'Ivoire vient de faire distribuer sa proposition écrite.

L'objectif lors de ce semestre sera donc de rationaliser davantage les textes, en vue de les consolider tout en poursuivant les discussions sur les sujets horizontaux : portée, modalités et architecture.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

12 décembre 2019 : Facilitation de l'investissement

Un élan politique a été redonné par la déclaration faite lors de la mini-ministérielle à Shanghai le 5 novembre dernier : de 70 signataires à Buenos Aires, cette initiative regroupe désormais 98 membres.

Le Président a indiqué que le document de travail allait être transformé en texte consolidé (élimination de certaines options) en vue de fournir une base de négociation. Il sera distribué aux membres courant janvier en vue de la réunion organisationnelle du 21 février 2020. Les négociations débuteront lors de la 1^{ère} session substantielle les 12 et 13 mars 2020.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

4 décembre 2019 : Réglementation intérieure

La réunion de **bilan de l'initiative sur la réglementation intérieure** a été introduite par le DG de l'OMC. Il a notamment encouragé les membres à poursuivre leurs travaux en vue d'un résultat significatif à la CM12.